BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CNAPS Conseil national des activités privées de sécurité

Décision n° 30/2014 du 3 décembre 2014 portant délégation de signature du président du collège du Conseil national des activités privées de sécurité

NOR: INTD1429341S

Le président du collège du Conseil national des activités privées de sécurité, Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment ses articles R.632-4, R.632-6 et R.632-13,

Décide:

Article 1er

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur du Conseil national des activités privées de sécurité ou de vacance du poste de directeur du Conseil national des activités privées de sécurité, délégation est donnée au secrétaire général, adjoint au directeur du Conseil national des activités privées de sécurité, de signer tous actes visés à l'article R. 632-13 du code de la sécurité intérieure.

Article 2

La présence décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 décembre 2014.

Le président du collège du Conseil national des activités privées de sécurité, A. BAUER